

+ simple et sécurisé !

Vous êtes redevable de taxes foncières ou de la taxe d'habitation ? Optez pour le paiement par prélèvement automatique ! Vous n'aurez plus à y penser !

Vous avez le choix entre : - un prélèvement à l'échéance unique, en fin d'année
- ou des prélèvements mensuels.

Adhérez en ligne depuis votre espace Finances publiques ou, si vous ne l'avez pas encore créé, directement avec votre dernier avis d'impôt, dès maintenant et sans attendre votre prochain avis.

À noter : Selon la période de l'année, votre contrat prend effet dès cette année ou à partir de l'année prochaine et dans ce cas, vous devez payer en ligne l'avis reçu cette année > voir page 2

Attention : Si votre avis d'impôt est supérieur à 300 €, vous devez obligatoirement le payer par prélèvement automatique ou en ligne.

Adhérez au prélèvement directement avec votre avis**Vous avez besoin de :**

- votre dernier **avis d'impôt** où figurent en 1ère page, dans le cadre « Vos références » :
> votre numéro fiscal
> la référence de l'avis
- votre **relevé d'identité bancaire (RIB)** (compte en France ou à Monaco)
- votre **adresse électronique**

1 Dans votre navigateur internet, ouvrez le site **impots.gouv.fr** puis cliquez sur « **Mon espace Finances publiques** » en haut à droite.

En cas de demande d'une double authentification, consultez la fiche :
Je me connecte à mon espace Finances publiques

2 Cliquez en bas à droite sur « **Payer vos impôts et taxes** » puis indiquez votre numéro fiscal et cliquez sur « **Accéder au service** »

3 Dans le cadre à droite « **Le prélèvement automatique** », cliquez sur « **Adhérer au prélèvement mensuel** » ou « **Adhérer au prélèvement à l'échéance** » selon votre choix.

4 Saisissez la référence de l'avis (13 chiffres) et « **Confirmer** ».

1ère page

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Taxes foncières pour 20XX
volées et perçues par la commune et divers organismes
Avis d'impôt

Vos références

Numéro fiscal (C) : 00 01 123 456 789
Référence de l'avis : 20 78 0123456 78

https://www.impots.gouv.fr/portail/ 90% Rechercher

Republique Française impots.gouv.fr

Connexion à mon espace Finances publiques Connexion à l'espace professionnel

Rechercher sur site

Accueil Particulier Professionnel Partenaire Collectivité Statistiques et Données International International (EN) Contact et prise de RDV

Aide à la connexion

Où trouver votre numéro fiscal ?
Vous n'avez pas encore de numéro fiscal ?
Les services disponibles sur votre espace Finances publiques
Gestion des cookies

Payer vos impôts et taxes
Vous pouvez également payer en ligne, en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis, ou adhérer ou modifier vos contrats de prélèvement automatique de vos impôts.

Je m'identifie avec mon numéro fiscal
Pour accéder à ces services, vous devez saisir votre numéro fiscal présent dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt.
Numéro fiscal

Accéder au service

Espace des contrats de prélèvement automatique

Mon contrat de prélèvement
Accéder à un contrat de prélèvement automatique en cours.
Gérer un contrat de prélèvement

Adhésion au prélèvement
Adhérer à un nouveau contrat de prélèvement automatique mensuel ou à l'échéance pour un autre avis d'impôt.
Adhérer au prélèvement

J'identifie l'avis d'impôt pour lequel je souhaite adhérer
La référence de l'avis, composée de 13 chiffres, est située dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt.
La saisie de la référence de l'avis est obligatoire.
Référence de l'avis d'impôt : *
13 chiffres
232272881301

Retour à la page d'accueil Continuer



Complétez votre contrat de prélèvement

Votre contrat sera reconduit chaque année sans démarche de votre part.

5 Dans le cadre à droite « Le prélèvement automatique », cliquez sur « Adhérer au prélèvement mensuel » ou « Adhérer au prélèvement à l'échéance » selon votre choix. Puis cliquez sur « Continuer ».

1. Prélèvement 2. Coordonnées bancaires 3. Adresse électronique 4. Récapitulatif 5. Confirmation

Je définis les modalités de mon prélèvement automatique
Retrouvez toute la documentation nécessaire sur vos contrats.
→ En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) et le [prélèvement à l'échéance](#).

Tous les champs sont obligatoires.

Je sélectionne le type de prélèvement :

Prélèvement mensuel Prélèvement à l'échéance

Annuler Continuer

6 Si vous optez pour le prélèvement mensuel vous pouvez sélectionner l'année d'adhésion, préciser une évolution possible du montant de votre impôt et consulter votre échéancier.

Je définis les modalités de mon prélèvement automatique
Retrouvez toute la documentation nécessaire sur vos contrats.
→ En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) et le [prélèvement à l'échéance](#).

Tous les champs sont obligatoires.

Je sélectionne le type de prélèvement :

Prélèvement mensuel Prélèvement à l'échéance

Je souhaite adhérer pour l'année :

2024

Je valide que le montant de mon impôt va augmenter ou diminuer.
Montant de l'impôt estimé pour l'année d'adhésion : 12 000 €
Montant annuel de votre dette fiscale estimée : 12 000 €

Annuler Continuer

Détails de mon échéancier prévisionnel :

Échéances	Montant
15 Janvier 2024	83 €
15 Février 2024	83 €
15 Mars 2024	83 €
15 Avril 2024	83 €
15 Mai 2024	83 €
15 Juin 2024	83 €
15 Juillet 2024	83 €
15 Août 2024	83 €
15 Septembre 2024	83 €
15 Octobre 2024	83 €
15 Novembre 2024	0 €
15 Décembre 2024	0 €
Total des versements	830 €

Annuler Continuer

7 Saisissez les numéros figurant sur votre relevé d'identité bancaire, vos nom et adresse. Puis cochez la case « Je valide le mandat » en bas avant de « Continuer ».

Saisie des nouvelles coordonnées bancaires
Les champs marqués * sont obligatoires.
→ Si jamais plus de 10 jours de votre banque autorisée.

IBAN *
FR 2000 0000 0000 0000 0000 0000

Nom et adresse du titulaire du compte
Les informations saisis doivent être identiques à celles figurant sur le RIB.

Titulaire du compte *
Nom et prénom : MONSIEUR DUPONT

Numéro de compte : 1234 5678 9010 1112

Complément d'adresse : RUE DE LYON

Code postal * : 77185
Département * : LOGNON

Je valide le mandat bancaire d'adhésion au prélèvement sur le compte bancaire ouvert à mon nom pour le paiement de l'impôt.

Étape précédente Continuer

8 Saisissez votre adresse électronique (2 fois) cliquez sur « Continuer » Puis vérifiez vos informations et cliquez sur « Valider l'adhésion au prélèvement automatique »

Récapitulatif des informations saisies

1. Prélèvement 2. Coordonnées bancaires 3. Adresse électronique 4. Récapitulatif 5. Confirmation

Mes coordonnées électroniques
Je reçois mes coordonnées électroniques pour l'envoi de la confirmation de ma demande.

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique
Adresse électronique : hager.nadri.consultants@dfp.fr

Confirmation de l'adresse électronique
Adresse électronique : hager.nadri.consultants@dfp.fr

Coordonnées bancaires
IBAN : FR18 2000 0000 0000 0000 0000 0000
BIC : CIL2FR33
Établissement bancaire : CL VERNON
Titulaire du compte : MONSIEUR DUPONT
Adresse du titulaire : 102 RUE DE LYON 77185 LOGNON FRANCE

Coordonnées électroniques
Adresse électronique : hager.nadri.consultants@dfp.fr

Étape précédente Continuer Valider l'adhésion au prélèvement automatique

✓ Votre contrat de prélèvement automatique est validé !
Un récapitulatif indique quand il prendra effet. Vous recevrez un courriel de confirmation.

Quand commenceront les prélèvements ?

Votre contrat s'applique dès cette année si vous adhérez :

> au prélèvement à l'échéance :

- avant le 30 septembre pour vos taxes foncières. Le prélèvement interviendra fin octobre ;
- avant le 30 novembre pour votre taxe d'habitation. Le prélèvement interviendra fin décembre.

> au prélèvement mensuel avant le 30 juin. Le premier prélèvement interviendra le 15 du mois suivant. Un échéancier précisant les dates et montants des prélèvements vous sera envoyé par courrier.

Au-delà de ces dates, votre contrat s'appliquera seulement à partir de l'année prochaine.

Attention : Vous devez payer en ligne l'avis que vous recevrez cette année.

Pour cela, il suffit de suivre les étapes de cette fiche et à l'étape 4, sélectionner « Payer en ligne » dans le cadre à gauche au lieu de « Adhérer au prélèvement... ».

À noter : Vous pouvez à tout moment gérer votre contrat de prélèvement depuis votre espace particulier (le résilier, modifier le montant des prélèvements mensuels si votre impôt évolue...).

Pensez à signaler un changement de vos coordonnées bancaires !

Téléchargez l'application mobile « Impots.gouv » gratuite sur Google Play ou l'App Store !